

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2022

LUTTER CONTRE LES ABUS ET LES FRAUDES AU CPF - (N° 212)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS16

présenté par
M. Fuchs, rapporteur

TITRE

À la fin de l'intitulé de la proposition de loi, substituer aux mots :

« les abus et les fraudes au compte personnel de formation »

les mots :

« la fraude au compte personnel de formation et interdire le démarchage de ses titulaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.